

# MISSION SERVICE CIVIQUE CULTURE

## Accompagnement du développement des échanges intergénérationnels des Amis de Musées

Encourager l'échange d'expériences culturelles entre Amis de Musées et le développement de leurs relations intergénérationnelles. Créer des sections de jeunes adultes qui élaborent et conduisent leurs propres activités culturelles, au sein des associations en lien avec le musée.

### LIEU D'INTERVENTION

- **Fédération Française des sociétés d'Amis de Musées (FFSAM)**  
18 Rue de Cambrai, 75019 Paris
- Dès que possible
- 8 mois
- 28h par semaine
- Accessible au plus de 18 ans uniquement

### RÉPONDRE A

- Murielle Le Gonnidec,  
coordinatrice nationale FFSAM  
[info@amis-musees.fr](mailto:info@amis-musees.fr)  
01 42 09 66 10
- Ou à
- René Faure,  
Président FFSAM  
[rene.faure@amis-musees.fr](mailto:rene.faure@amis-musees.fr)

La Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, créée en 1973, fédère près de 300 associations d'Amis de Musées en France qui se retrouvent autour de trois missions : être des passeurs de culture vers tous les publics ; promouvoir les musées ; soutenir l'enrichissement et la protection de leurs collections et plus largement leur développement culturel.

## Objectif citoyen

Soutien aux actions de la Fédération. Le service civique effectuera sa mission au contact des bénévoles engagés dans la vie associative, auprès de la Fédération, et qui contribuent à la réalisation de sa mission pour l'accès à la culture de tous les citoyens, et notamment les jeunes.

## Actions au quotidien

- Aller à la rencontre des jeunes étudiants et actifs en Ile-de-France pour leur présenter le projet Jeunes Amis et les inciter à rejoindre des sections jeunes, en appui de la coordination nationale Jeunes Amis de la fédération.
- Participer aux prises de contact avec les bénévoles des associations pour mieux connaître leur fonctionnement, leurs attentes et promouvoir leurs activités.
- Contribuer à la préparation des rencontres culturelles nationales et internationales organisées par la fédération.
- Participer à la réflexion pour approcher le public jeunes visé.

## Formations obligatoires

Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...). Ces deux formations doivent obligatoirement être organisées par l'organisme d'accueil et réalisées pendant la période d'engagement en Service Civique.

## Tutorat et accompagnement

Le volontaire est également accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

## Capacité d'initiative

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

<https://www.ffsam.org/>